

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017
A 19h00 Salle des fêtes de Saint-Jean-Le-Vieux

Etaient présents : Michel BELLANGEON, suppléant de Roger DUVIQUET, excusé, Georges VUCHER, Bernard MACHURAT, suppléant de Marie-Christine CUTURIER, excusée, Catherine DUBREUIL, Jacques GROSGURIN, Frédéric MONGHAL, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Jean-Michel GIROUX, Alain JULLIERON, Aimée BADIER, Joël TRAVARD, Gérard GUICHARD, Jean-Paul PERRET, Daniel DUSSOLIN, Jean-Claude PITTON, Gilles MAJORCZYK, Marie JACOB, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Bernard MAROQUENNE, Christian BARDET, Pierre DULAURIER, Dominique GABASIO.

Pouvoirs :

Sylvie GOY-CHAVENT ayant donné pouvoir à Georges VUCHER,

Anne BOLLACHE ayant donné pouvoir à Pierre DULAURIER,

Philippe TREFF ayant donné pouvoir à Frédéric MONGHAL,

Alain SICARD ayant donné pouvoir à Myriam FANGET,

Anne PAGAN ayant donné pouvoir à Gérard GUICHARD,

Marie-Claire BULLIFFON ayant donné pouvoir à Daniel DUSSOLIN,

Virginie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Marie JACOB.

Etaient excusés : Roger DUVIQUET, Sylvie GOY-CHAVENT, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Philippe TREFF, Alain SICARD, Gérard GOULETTE, Anne PAGAN, Marie-Claire BULLIFFON, Virginie CHARPENTIER, Eliane CEYZERIAT, Jean-Luc ORSET.

Etait absent : Jean-Louis FAVIER.

Ordre du jour :

1. Finances :

- Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs,
- Approbation des comptes administratifs 2016 des budgets général et annexes Hébergement touristique, SERP, SPANC et Office du tourisme,
- Approbation des comptes de gestion 2016 des budgets général et annexes Hébergement touristique, SERP, SPANC et Office du tourisme,
- Affectation des résultats,
- Approbation du budget primitif 2017 du budget général et fixation des taux d'imposition et du montant de la REOM,
- Approbation des budgets primitifs 2017 des budgets annexes Hébergement touristique, SERP, SPANC et Office du tourisme.

2. Personnel :

- Création du poste de responsable administratif dominante RH et prolongation du contrat de l'assistante comptable,
- Indemnités de fonction des élus : révision du point d'indice de référence.

3. Développement économique :

- ZAC de Pont Rompu - suite des acquisitions foncières : autorisation d'achat.

4. Services à la population :

- Enfance : tarifs séjours été des ALSH,
- Jeunesse : convention de partenariat et de financement de projets culturel, artistique, sportif et patrimonial avec les collèges.

5. Tourisme :

- Soieries :
 - Tarifs des produits vendus à la boutique - saison 2017,
 - Convention de partenariat avec le Parc des Oiseaux,
 - Modifications des tarifs d'entrée préférentiels au Musée des Soieries Bonnet,
 - Convention de dépôt-vente avec le Conseil Départemental.
- Office de tourisme :
 - Tarifs des produits vendus à la boutique - saison 2017.

6. Environnement :

- Modification des statuts d'Organom.

7. Mutualisation :

- Constitution d'un groupement de commandes pour le nettoyage de la vitrerie.

8. Questions diverses.

FINANCES

Daniel DUSSOLIN introduit la séance.

1. ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Il rappelle que le Président ne peut prendre part au vote des comptes administratifs et qu'il convient donc d'élire un président de séance.

Le conseil communautaire désigne Daniel DUSSOLIN, 6^{ème} Vice-président délégué aux finances, à la fiscalité et à la gestion, comme président de séance.

Délibération votée à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DES BUDGET GENERAL ET ANNEXES HEBERGEMENT TOURISTIQUE, SERP, SPANC ET OFFICE DU TOURISME

Cf. documents joints.

Les conseillers communautaires se sont prononcés afin de valider les comptes administratifs 2016 du budget général et des budgets annexes.

Délibérations votées à l'unanimité.

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DES BUDGETS GENERAL ET ANNEXES HEBERGEMENT TOURISTIQUE, SERP, SPANC ET OFFICE DU TOURISME

Cf. documents joints.

Les conseillers communautaires se sont prononcés afin de valider les comptes de gestion 2016.

Délibérations votées à l'unanimité.

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Cf. documents joints.

Les conseillers communautaires se sont prononcés sur l'affectation des résultats.

Délibérations votées à l'unanimité.

5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET GENERAL ET FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ET DU MONTANT DE LA REOM

Cf. documents joints.

➤ Approbation du Budget Primitif 2017 du budget général :

Les conseillers communautaires se sont prononcés afin d'approuver le budget primitif 2017 du budget général.

Délibération votée à l'unanimité.

➤ Fixation des taux d'imposition de CFE, TH, TFB et TFNB :

Les conseillers communautaires se sont prononcés afin de fixer les taux d'imposition suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,34%,
- Taxe d'habitation : 6,72%,
- Taxe sur le foncier bâti : 0,204%,
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,08%.

Délibération votée avec 2 voix contre.

➤ Fixation de la TEOM :

Les conseillers communautaires se sont prononcés afin de fixer les taux de TEOM suivants :

- Zone 1 : 10,44%,
- Zone 2 : 6,92%.

Délibération votée à l'unanimité.

➤ Fixation du montant de la REOM des campings :

Le Vice-président rappelle que le montant de la REOM Camping 2017 est obtenu en multipliant le nombre de nuitées réalisées en 2016 par le coût du service Environnement (dépenses de fonctionnement inscrites au CA 2016), ramené par habitant et par jour qui est de 0,27 € au titre de l'année 2016.

Les montants à verser par les campings au titre de la REOM sont les suivants :

- Camping l'Escapade à Priay : 1 462 €,
- Camping de la Vallée de l'Ain à Poncin : 801 €,
- Camping de l'Oiselon à Pont d'Ain : 5 195 €.

Délibération votée à l'unanimité.

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DES BUDGETS ANNEXES HEBERGEMENT TOURISTIQUE, SERP, SPANC ET OFFICE DU TOURISME

Cf. documents joints.

Les conseillers communautaires se sont prononcés afin d'approuver le budget primitif 2017 des budgets annexes.

Délibérations votées à l'unanimité.

PERSONNEL

Le président expose les deux points suivants :

1. CREATION DU POSTE DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF A DOMINANTE RH ET PROLONGATION DU CONTRAT DE L'ASSISTANTE COMPTABLE

Comme présenté dans les documents budgétaires, il est proposé de créer un poste de Responsable Administrative à dominante RH (catégorie A) et de prolonger le contrat de l'assistante comptable jusqu'au 31 décembre 2017 (catégorie C), tous deux étant à temps plein.

Délibération votée à l'unanimité.

2. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Lors du conseil communautaire du 29 avril 2014, l'indemnité des élus a été votée en référence à l'indice brut 1015 et aux taux de référence de 48,75 pour le Président et de 20,63 pour les Vice-présidents.

Cet indice brut ayant évolué au 1^{er} janvier 2017 (de 1015 à 1022), est appelé à évoluer de nouveau au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi il est recommandé dans la délibération à prendre de ne pas faire référence à l'indice 1022, mais d'exprimer simplement un pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision afin de ne pas être dans l'obligation de prendre une délibération pour janvier 2018.

Délibération votée à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC DU PONT ROMPU

1. SUITE DES ACQUISITIONS DE TERRAINS

Deux nouvelles promesses de vente ont été recueillies par la SAFER au prix fixé par l'Administration France Domaines auquel s'ajoute l'indemnité de emploi.

Elles portent sur les propriétés suivantes :

Commune	Parcelles	Superficie	Phasage	Coût foncier (5,22 €/m ²)	Ind. emploi	Total compte
Pont-d'Ain	ZE0103	1 320 m ²	Phase 2	48 352.86 €	6 385.29 €	54 738.15 €
Pont-d'Ain	ZE0105	7 943 m ²	Phase 2			
Pont-d'Ain	ZE0039	4 410 m ²	Phase 2	23 020.20 €	3 453.03 €	26 473.23 €

La totalité des parcelles de la phase 1 et 2 ont une promesse de vente signée hormis une très petite parcelle de la phase 2 dont les successeurs connus aujourd'hui sont tous décédés, des recherches sont en cours par la SAFER.

Il convient de délibérer afin de pouvoir procéder à l'acquisition des biens listés dans le tableau ci-avant aux conditions précisées (hors frais de notaire et d'intervention de la SAFER) et afin d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces acquisitions et à procéder aux déclarations de substitution au profit de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des parcelles de la phase 2 objet de la présente délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

SERVICES A LA POPULATION

Le Vice-président délégué à la petite enfance, enfance, jeunesse et aux personnes âgées expose les deux points suivants :

1. ENFANCE : TARIFS SEJOUR ETE DES ALSH

➤ Présentation :

- ALSH « Les enfants Do' » et « Au pays des za'Mi » :

Durant les vacances d'été, les deux accueils de loisirs enfants organisent conjointement un séjour de découverte à Lyon du 24 au 28 juillet 2017. 14 enfants de 8 à 10 ans et deux animatrices. Hébergement en dur. Transport en train et TCL.

Les tarifs suivants sont proposés :

Tranche 1 : 160 € ; Tranche 2 : 175 € ; Tranche 3 : 190 € ; tranche 4 : 205 € ; Tranche 5 : 220 €. Extérieurs communauté de communes : 296 €

Délibération votée à l'unanimité.

2. JEUNESSE : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DE PROJETS CULTUREL, ARTISTIQUE, SPORTIF ET PATRIMONIAL AVEC LES COLLEGES

➤ Présentation :

Deux des objectifs du Projet Educatif Local (PEL) de la collectivité sont de :

- Développer une dynamique d'éducation partagée sur la communauté de communes.
- Permettre à chaque enfant/jeune d'accéder à la culture, aux sports, aux arts et au patrimoine local.

Afin d'engager une démarche partenariale avec les acteurs éducatifs majeurs que sont les deux collèges, il est proposé de signer une convention afin d'apporter un soutien financier aux projets que ces établissements mènent dans le cadre du PEL dans la limite de 2 500 €/an/collège.

Il est précisé que la collectivité et l'établissement scolaire ne devront pas être les uniques sources de financement du projet.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat et de financement de projets culturels, artistiques, sportifs et patrimoniaux avec les collèges.

Délibération votée à l'unanimité.

TOURISME

Le Vice-président délégué au tourisme et à l'économie touristique présente les points suivants :

1. MUSEE DES SOIERIES BONNET

- **Tarifs des produits vendus à la boutique - saison 2017 :**

- **Rappel**

Le musée a rouvert ses portes, pour la saison 2017, aux groupes, depuis le 1^{er} mars.

Comme chaque année, la collectivité délibère pour voter les tarifs des produits vendus à la boutique du musée.

Cette année, en raison de l'augmentation de la surface de la boutique délocalisée dans une construction modulaire, les produits sont plus nombreux en nombre et en diversité avec de nouveaux fournisseurs.

La boutique du musée des Soieries Bonnet propose cette saison 2017 :

- Les incontournables **foulards et cravates en soie** encore plus nombreux cette année avec 77 produits - Prix mini 13€50 - prix maxi 200 €,
- Le développement du **rayon Livres** avec 25 produits - Prix mini 3 € - prix maxi 55 €,
- Le développement du **rayon Arts et Loisirs Créatif** avec 33 produits - Prix mini 3 € - prix maxi 25 €,
- La création d'un **rayon produits du terroir** avec 3 produits - Prix mini 2 € - prix maxi 2,50 €,
- La création d'un **rayon partenaires** avec les produits de la boutique du Centre Culturel de Rencontre d'Ambronay, du Château des Allymes, de la conservation Départementale et de l'association des Amis des Soieries : 18 produits - Prix mini 0.50 € - prix maxi 39 €,
- La création d'un **rayon vente de boissons chaudes** avec 4 produits à 1 €,
- Et des **produits divers** : 2 produits à 0.50 €.

Soit au total 162 articles différents proposés pour la saison 2017 (119 en 2016).

Délibération votée à l'unanimité.

Convention de partenariat avec le Parc des Oiseaux :

➤ Rappel

Dans le cadre du développement de l'activité du musée des Soieries Bonnet, l'accent a été mis sur le développement des partenariats avec d'autres sites touristiques d'importance.

- ✓ **Les Grottes du Cerdon** : depuis 2016, les Soieries se délocalisent aux Grottes du Cerdon pour animer des ateliers familles en juillet et en août.
- ✓ **Le Centre Culturel d'Ambronay** : il s'installe aux Soieries pour l'organisation d'un bal baroque pendant la Nuit des Musées en mai.
- ✓ **Le Musée des Traditions Bugistes** : depuis 2013, un tarif préférentiel est proposé aux visiteurs du Musée des Traditions Bugistes de St Rambert et réciproquement.
- ✓ **Le Musée du Cheminot et le château des Allymes** : un dépliant famille est en cours d'élaboration pour la saison 2018 avec aussi le musée de St Rambert et les Grottes du Cerdon.
- ✓ **Le Parc des Oiseaux** : cette saison 2017, les foulards en soie colorés des Soieries Bonnet s'envolent pour le Parc des Oiseaux de Villars les Dombes d'avril à fin août.

Pour ce dernier partenariat, une convention tripartite est proposée entre le Parc des Oiseaux, le Département et la communauté de communes.

Cette convention prévoit que :

- Le Département, en collaboration avec l'équipe du Parc conçoivent et réalisent **une exposition présentée dans les locaux de la nurserie au Parc des Oiseaux toute la saison** jusqu'à fin août ensuite l'exposition sera présentée à l'Espace Culturel de Jujurieux pour les Journées Européenne du Patrimoine en septembre,
- **Un atelier famille textile sera proposé pendant les vacances de printemps au Parc des Oiseaux**, il sera animé par une médiatrice culturelle saisonnière ayant déjà travaillé à la communauté de communes et rémunéré directement par le Parc,
- **Un renvoi des publics et des conditions tarifaires préférentiels réciproques** seront proposés par le Parc des Oiseaux et la communauté de communes à leurs visiteurs,
- Le Parc des oiseaux s'engage à **communiquer sur ce partenariat** et cette exposition dans tous ses outils de communication papier et Internet.

Délibération votée à l'unanimité.

- **Modifications des tarifs d'entrée préférentiels au Musée des Soieries Bonnet :**

➤ Rappel

Une délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2016 a fixé les périodes d'ouverture du musée des Soieries ainsi que les tarifs des entrées, pour la saison 2017, qui ont augmenté d'1 €.

Au vu des différents partenariats qui se développent, il est proposé de modifier les conditions tarifaires préférentielles comme suit (**ajouts proposés : en gras surligné**) :

Musée des Soieries Bonnet - Tarifs des entrées 2017

	Tarif adultes	Tarif enfants	Tarif réduit	Gratuité	Réduction
INDIVIDUELS					
Entrée du site	2,00 €	1,00 €	2,50 €	Détenteurs du passeport des musées de l'Ain	Carte étudiant / Apprentis Carte Pôle Emploi Carte Rhône-Alpes Carte CEZAM Abonnés du parc des Oiseaux
				Habitants de la communauté de communes des Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	
				1er dimanche du mois	
				Visiteurs munis d'un billet d'un de nos partenaires (Musée des Traditions Bugistes, Centre culturel d'Ambronay, Parc des Oiseaux)	
+ supplément visite guidée	3,50 €			Visiteurs munis d'un billet d'entrée au spectacle "Les Soyveuses"	

Gratuités (entrée + visite) : Enfant de - de 13 ans / A partir du 3e enfants payants/Personne handicapée munie de carte en règle

Grand invalide de guerre/Membre de l'association du musée des Soieries Bonnet/Professionnels avec carte en règle
(journalistes, conservateurs, ICOM, Monuments Historiques, guides nationaux, carte pro-tourisme, Ministère de la culture)

+ Evénementiels suivants : Nuit des musées, JEP, Fête du ver à soie, Fête du Patrimoine Industriel, animations en lien avec la fête de la science

GROUPE

Entrée du site + visite guidée	5,00 €	3,00 €	3,00 €	1 gratuité pour 20 adultes payants	Etudiant de plus de 18 ans
				Gratuité chauffeurs, accompagnateurs et enseignants	Personnes empêchées
Ateliers	3,00 €	1,50 €		Etablissement scolaires (primaires et collèges) et centres de loisirs de la communauté de communes	Atelier en autonomie
Atelier à la journée	40,00 €				

➤ Avis de la commission

La commission tourisme du 2 février a validé ces tarifs.

Délibération votée à l'unanimité.

• Convention de dépôt-vente avec le Conseil Départemental :

➤ Rappel

Chaque année, la communauté de communes passe une convention de dépôt-vente de produits du Département pour leur vente à la boutique du musée des Soieries.

Les produits concernés sont les suivants :

- Le Pass Musées Départemental
- 1 foulard
- Le guide des collections des Soieries Bonnet,
- Le livre « Le Bugey » d'Antoine Duclaux
- Et la nouveauté de cette année : le livre « Habiter l'usine » dernièrement édité.

Délibération votée à l'unanimité.

2. OFFICE DE TOURISME

• Tarifs des produits vendus à la boutique - saison 2017

➤ Rappel

Une délibération du 16 juin 2016 fixait les tarifs des produits vendus dans les points d'accueil touristiques de l'office de tourisme intercommunal.

Il convient de mettre à jour la liste de ces produits et leurs tarifs.

Les produits proposés à la vente sont les suivants :

- **Topoguides et cartes IGN** : Prix mini 1 € - prix maxi 16,20 €,
- **Jeux enfants** : Prix mini 2 € - prix maxi 12 €,
- **Livres** : Prix mini 5,80 € - prix maxi 39 €,
- **Produits du terroir** : Prix mini 1,10€ - prix maxi 11,50 €,
- **Foulards** : Prix mini 25€ - prix maxi 27 €,
- **Prestations et visites guidées** : Prix mini 1,50€ - prix maxi 8 €,

➤ Avis de la commission

La commission tourisme du 2 février a validé ces choix de produits.

Délibération votée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Le Vice-président délégué à l'éco-citoyenneté, aux ordures ménagères et à l'assainissement non collectif expose le point ci-dessous :

1. MODIFICATION DES STATUTS D'ORGANOM

A la suite des fusions intervenues au 1^{er} janvier 2017, le syndicat Organom compte désormais 9 intercommunalités adhérentes.

Le comité syndical d'Organom, en séance du 15 décembre 2016, a validé la modification des statuts du Syndicat prenant en compte les modifications de l'organisation administrative suite aux fusions de communautés de communes et donc la représentation des EPCI au sein du Comité syndical qui est la suivante (cf. art 5 des statuts) :

	Nombre d'habitants	Nombre de délégués
CA3B hors CC St-Triviers de Courtes	126 684	13
CC Dombes (ex Chatillon + Centre Dombes +Chalamont)	38 224	4
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon	14 255	2
CC Plaine Ain/Albarine	72 991	8
CC Côtière à Montluel	24 586	3
CC Miribel et Plateau	23 302	3
CC Haut Bugey (seule ex Monts Berthiand)	5 857	1
CC Veyle (seule ex CC Bords de Veyle)	8 525	1
CC Pays Bâgé (sans Pont de Vaux)	14 954	2
TOTAL	329 378	37

Et d'apporter à cet article la précision suivante :

« Le délégué titulaire empêché doit solliciter le suppléant en temps opportun, en cas d'empêchement de ce dernier, le délégué titulaire peut donner une procuration de vote à un autre membre de l'organe délibérant ».

Toutefois, l'article 7 des statuts relatif au financement fait toujours mention d'une contribution par chaque EPCI proportionnelle à la population telle que mentionnée dans l'article 5 (en euros par habitant) pour assurer et sécuriser le financement de l'unité de tri-mécano biologique/méthanisation- compostage, ce à quoi s'était opposé le conseil communautaire le 9 mars 2016.

Catherine DUBREUIL ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire valide la modification des statuts d'Organom concernant l'article 5 relatif à la représentation des EPCI au sein du comité syndical mais s'oppose à la modification de l'article 7 des statuts du syndicat mixte d'Organom qui porte sur ses modalités de financement dans la mesure où elles sont trop lourdes de conséquences sur le budget des EPCI adhérents et surtout le contribuable local.

Délibération votée à l'unanimité.

Michel BELLANGEON pose la question sur la possibilité d'un ramassage des ordures ménagères tous les quinze jours afin de faire des économies.

Jean-Michel GIROUX précise que cela n'est pas possible dans la mesure où il y aurait une modification de l'économie du marché public renouvelé en début d'année.

MUTUALISATION

Le Président expose le point suivant :

1. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE NETTOYAGE DE LA VITRERIE

Neuf communes et la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays de Cerdon se sont rapprochées et ont décidé de mettre en œuvre une procédure d'achat commune de prestations de services de nettoyage de la vitrerie de leurs bâtiments respectifs.

Les principaux termes de la convention qui engagent les membres sont les suivants :

- assurer l'exécution financière du marché, notamment par le paiement du titulaire conformément aux clauses et conditions du contrat ;
- assurer la gestion et le suivi de l'exécution du contrat, à savoir notamment le contrôle de la réalisation des prestations conformément aux clauses et conditions du contrat ainsi que la gestion de toute difficulté liée à son exécution ;
- Le coordonnateur signera et notifiera le contrat au nom de l'ensemble des membres du groupement. Il est proposé que le coordonnateur du groupement soit la commune de Jujurieux, représentée par son maire, Madame Anne BOLLACHE.
- Chaque membre est libre de se retirer du groupement : à chaque échéance annuelle, dans le délai prévu au CCAP, il en informe sans délai le coordonnateur du groupement. Cette décision prendra la forme d'un avenant à conclure avec le prestataire en charge de l'exécution.
- Il est proposé de constituer une CAO propre au groupement, et de procéder à l'élection de ses membres étant précisé que ce choix devra nécessairement porter sur l'un des membres de la CAO déjà existante ayant voix délibérative. Il est proposé d'élire également un suppléant parmi les membres à voix délibérative de la CAO.

Les membres de la CAO de la communauté de communes sont :

Le président de la CAO : Thierry DUPUIS,

Les membres titulaires : Jean-Michel GIROUX, Gérard GUICHARD, Anne BOLLACHE, Christian BARDET et Daniel DUSSOLIN membres titulaires de commission d'appel d'offres ;

Les membres suppléants : Béatrice DE VECCHI, Gilles MAJORCZYK et Myriam FANGET, Pierre DULAURIER et Alain JULLIERON.

Les conseillers communautaires ont désigné comme membres de la CAO du groupement, Pierre DULAURIER, membre titulaire et Myriam FANGET, membre suppléant.

Les conseillers communautaires se sont prononcés pour :

- Approuver la constitution de ce groupement de commandes,
- Adopter la convention constitutive de celui-ci et autoriser le Président à la signer.
- Désigner la commune de JUJURIEUX, représentée par son Maire, Madame Anne BOL-LACHE, coordonnateur du groupement.
- Approuver le choix de la procédure conjointe à mettre en œuvre selon le montant estimé de la dépense pour une durée de un an, renouvelable trois fois : procédure adaptée ou appel d'offre ouvert.
- Approuver la prise en charge des frais relatifs à la procédure par la Communauté de Com-munes Rives de l'Ain - Pays de Cerdon, à savoir : dépense de publicité, dépense liée à la dé-matérialisation, et relative à la prestation d'assistance juridique du Centre de gestion de l'Ain.
- Elire en vue de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de com-mandes, un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres de la CAO de la communauté de communes.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Président,
Thierry DUPUIS

